

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*



ASSEMBLÉE

ANNÉE 2002  
6<sup>ème</sup> séance

Nouméa, le 13 novembre 2002

*Compte rendu sommaire officiel*  
*Séance du 13 novembre 2002*

Présidence : M. Pierre BRETEGNIER

Étaient présents : M<sup>mes</sup> BASTIEN-THIRY, BEUSTES, CHAVEROT, HENIN, LAGARDE, ROBINEAU, SIBAN et WAIA ; MM. BRETEGNIER, BRIAULT\*\*, CHASSARD, DELIÈRE, GEORGE, GOMES\*\*, HERPIN, HORENT, LABORDE, LEQUES, LEROUX, MAGNIER, MARANT, MARIOTTI, MOYATEA, PENTECOST et SAKO.

\* absent en cours de séance

\*\* arrivé en cours de séance

Étaient absents : Mmes ANDREA, DEVAUX et MIGNARD (excusées) ; MM. AIFA (excusé), AT-CHEE, LAFLEUR (excusé), MALALUA, MAPERI, MARTIN, MAZURIER (excusé), MICHEL, MOULIN, PIDJOT, PROST (excusés) et WAMYTAN.

Procurations de :	Mme ANDREA	à	M. PENTECOST ;
	Mme DEVAUX	à	M. BRETEGNIER ;
	Mme MIGNARD	à	Mme BEUSTES ;
	M. AIFA	à	M. LEROUX ;
	M. MAZURIER	à	M. LABORDE ;
	M. MOULIN	à	M. MAGNIER ;
	M. PIDJOT	à	Mme WAIA ;
	M. PROST	à	Mme ROBINEAU.

L'Exécutif de la province était représenté par M. Pierre BRETEGNIER, 1<sup>er</sup> vice-président et M. Jean-Claude BRIAULT, 3<sup>ème</sup> vice-président.

L'Etat était représenté par Madame MARTINEZ-POMMIER, Commissaire déléguée de la République pour la Nouvelle-Calédonie.

L'administration de la province était représentée par M. DUTEÏS, Secrétaire Général ;

M. GARAPON, directeur, M. NEUZERET, chef du service des financements et des participations, Melle PEREZ, chef du service du tourisme, M. BACKES, Chargé d'études, de la direction du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi ;  
M. FARMAN, directeur adjoint de la direction des ressources naturelles ;  
Mme BELIN, directrice de l'enseignement.

\* \* \*

**- Rapport n° 21-2002/APS : Projet de délibération portant renouvellement de la participation de la province Sud au Fonds de Garantie pour les Micro Projets Economiques (FGMPE).**

La province Sud renouvelle sa participation au Fonds de Garantie pour les Micro Projets Economiques (FGMPE) en lui attribuant une dotation de QUATORZE MILLIONS de francs CFP (14.000.000 F.CFP).

A compter de l'année 2003, le Bureau de l'Assemblée de la province Sud est habilité à accorder des dotations complémentaires au FGMPE. »

- Adopté -

\* \* \*

**- Rapport n° 23-2002/APS : Projet de délibération portant habilitation du président à passer tous actes nécessaires consécutifs à l'achat d'actions de la Sem de Tina.**

Le président de la province Sud est habilité à acheter des titres à des actionnaires privés de la Sem de Tina, à leur valeur nominale, pour un montant maximum de DEUX CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS CFP (220 000 000 FCFP).

Le paiement de ces titres se fera en cinq annuités, le premier versement intervenant au plus tard le 31 décembre 2002

Le président de la province Sud est habilité à signer tous actes nécessaires consécutifs à cette opération, notamment ceux relatifs à la cession intégrale des actifs de la Sem de Tina au profit de la province Sud.

**Ont voté pour : Le RPCR**

**Ont voté contre : L'Alliance et le FLNKS**

**Se sont abstenus : Le FN**

- Adopté -

\* \* \*

**- Rapport n° 24-2002/APS : Projet de délibération relatif à la promotion du tourisme des personnes âgées dans l'intérieur de la province Sud.**

En vue de promouvoir les activités touristiques et hôtelières des établissements hôteliers de la province Sud situés en dehors du périmètre de la commune de Nouméa, tout en améliorant la qualité de la vie des personnes âgées, il est institué une aide financière aux séjours touristiques des personnes âgées se déplaçant dans l'intérieur de la Province, dans le cadre de séjours organisés par des associations à vocation sociale ou caritative, et une prime à la nuitée hôtelière au bénéfice des hôteliers de l'intérieur de la province Sud pour les séjours effectués dans un cadre individuel.

**Ont voté pour : Le RPCR, le FN et l'Alliance**  
**Se sont abstenus : Le FLNKS**

**- Adopté -**

\* \* \*

**- Rapport n° 25-2002/APS : Projet de délibération relatif à la mise en place d'un soutien à l'emploi des hôtels touristiques en difficulté et situés dans l'intérieur de la province Sud.**

Les hôtels touristiques de la province Sud -relevant du champ d'application des délibérations n°28-91/APS modifiée du 7 mai 1991, instituant des mesures financières d'aide à l'investissement dans la province Sud et n°06-97/APS modifiée du 16 mai 1997, relative à la création de micro-entreprises et à diverses mesures d'incitation au développement touristique- et situés hors Nouméa peuvent, lorsque leur situation financière en fait apparaître la nécessité, percevoir une aide financière pour le maintien de leur effectif salarié.

L'aide fait l'objet d'un agrément du Président délivré sur rapport de la direction du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi. Elle est financée par la Province Sud dans la limite des crédits correspondants ouverts au budget et est accordée pour une période de 3 à 12 mois, pouvant être renouvelée une fois.

**- Adopté -**

\* \* \*

**- Rapport n° 26-2002/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n° 191-CP du 30 septembre 1992 relative à la réglementation de la pêche, du transport, de la commercialisation des crabes de palétuviers (*Scylla Serrata*) sur le territoire de la province Sud.**

Dans le cadre de la pêche et de la commercialisation du crabe de palétuvier (*Scylla Serrata*), réglementée depuis 1963, les différents acteurs économiques ont souhaité une diminution de la taille minimale de capture et le maintien des deux mois de fermeture.

En conséquence, l'article 2 de la délibération n° 191/CP du 30 septembre 1992 est modifié de sorte à réduire la taille minimale de 15 à 14 cm, le reste étant inchangé.

- Adopté -

\* \* \*

**- Rapport n° 22-2002/APS : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°14-95/APS du 14 avril 1995 relative à la création d'un prix d'encouragement artistique.**

L'article 5 de la délibération modifiée n°14-95/APS du 14 avril 1995 relative à la création d'un prix d'encouragement artistique est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

- Le délégué aux affaires culturelles ;
- Le directeur de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports ;
- Le chef du service de la culture ;

Lire :

- Le chargé de mission aux affaires culturelles auprès du Haut Commissaire ;
- La directrice de l'enseignement ;
- La directrice de la culture, de la jeunesse et des sports ;

Le reste est sans changement.

- Adopté -

\* \* \*

**- Rapport n° 22-2002/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix d'encouragement à la recherche.**

Depuis 1998, date de la création du prix d'encouragement à la recherche, 15 prix ont été attribués portant sur des sujets divers relatifs aux sciences de la nature et aux sciences humaines.

Cette nouvelle délibération vise la correction de problèmes pratiques de sorte à faciliter le travail et le suivi des candidats.

- Adopté -

\* \* \*

**Questions diverses : Désignation d'un représentant de la province Sud, avec voix consultative, au conseil d'administration de la CAFAT.**

Monsieur Claude CHASSARD a été désigné pour représenter la province Sud, avec voix consultative, afin de siéger au conseil d'administration de la CAFAT.

La séance a été levée à 11 h 20.

**LE PRESIDENT DE SEANCE**



**Pierre BRETEGNIER**

# PROCURATION

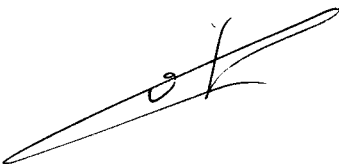
Je soussigné, *AÏFA TRIÈS* membre de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie, donne par la présente, pouvoir à :

*Monsieur Didier LEROU* .

pour me représenter à l'assemblée de la Province Sud

qui doit se réunir le *13 Novembre 2002*

Fait à Nouméa, le

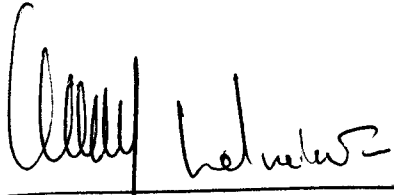
A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Aïfa Triès', written in a cursive style.

## PROCURATION

Je soussignée Nicole ANDREA, Conseillère de l'Assemblée de la Province Sud, donne par la présente procuration à Philippe PRINCEAST ..... à l'effet de me représenter à la séance de l'APS ..... le 13 novembre 02 ..... et de voter en mes lieu et place.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Nouméa, le 13. 11. 2002

  
\_\_\_\_\_  
Nicole ANDREA



**- PROCURATION -**

Je soussignée, Madame Marianne Devaux, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de l'assemblée de la province Sud, donne procuration à Monsieur Pierre Bretegnier afin de me représenter et voter en mon nom lors de la séance publique du mercredi 13 novembre 2002 à 10 heures.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Nouméa, le 4 novembre 2002



Marianne DEVAUX




**PROCURATION**

Je soussigné André MAZURIER, membre élu de la Province Sud, donne pouvoir à M. Daniel LABORDÉ pour me représenter, prendre toute décision et voter en mon nom, à l'Assemblée de Province qui se tiendra le mercredi 13 novembre 2002.

Fait à Nouméa, le 13 novembre 2002

Pour servir et valoir ce que de droit.



André MAZURIER



PROCURATION

Je soussignée Simone MIGNARD, Conseillère à  
l'Assemblée de la Province Sud, donne par la présente procuration à

*Amie SEUSTES*  
..... à l'effet de me représenter *à la*  
*Assemblée de l'A.P.S. du 13.11.02* le .....

et de voter en mes lieu et place.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Nouméa, le *13.11.2002*



**Simone MIGNARD**

**Guy MOULIN**

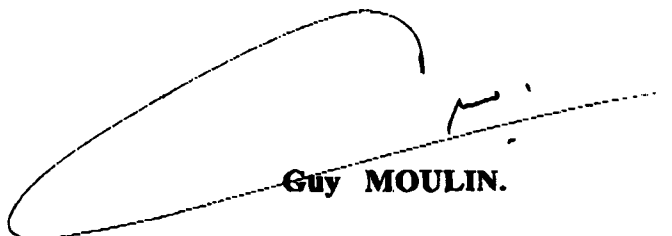
2, Rue de la Taraudière  
98870 BOURAIL  
Tél.: 44 18 96  
Fax : 44 80 15  
E-Mail: teness@canl.nc

**BOURAIL, le 13 novembre 2002**

**PROCURATION**

Je soussigné MOULIN Guy, donne procuration à, *YVES DAGNIER*  
pour voter en mon nom à la réunion de l'Assemblée de la Province Sud qui se tiendra ce  
jour.

**Pour faire valoir ce que de droit.**

  
Guy MOULIN.

**Guy MOULIN • 2, Rue de la Taraudière • 98870 BOURAIL,  
Tél.: 44 18 96 Fax: 44 80 15  
E-Mail: teness@canl.nc F-Mail:**

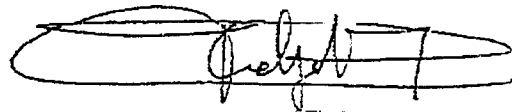
Province Sud  
—  
Groupe FLNKS

Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 13 novembre 2002

## PROCURATION

Je soussigné, Monsieur Charles PIDJOT, élu de la Province Sud, donne procuration à Madame Nicole WAIA également membre pour me représenter et voter en mes lieu et place à l'Assemblée de la Province du Mercredi 13 novembre 2002 à 10h.



**Charles PIDJOT**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
—  
NOUVELLE-CALEDONIE



ASSEMBLEE

Nouméa, le 13. 11. 02

PROCURATION

Je soussigné, *Christian Prost*, conseiller provincial donne procuration à *Nicole*

*ROBINEAU* pour voter en mes lieu et place lors de la séance publique du *lundi 13 novembre 2002*

**LISTE DES ÉLUS  
DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD**

depuis novembre 2001

ROCK = 15  
+ 7

NOM ET PRÉNOM
---------------

(Proven.) = 22

- AIFA Taïeb → Proven. à D. LEROUX
- ANDREA Nicole → Proven. à M. PENTECOST
- AT-CHEE Gérald
- BASTIEN-THIRY Pascale /
- BEUSTES Annie /
- BRETEGNIER Pierre /
- BRIAULT Jean-Claude /
- CHAVEROT Françoise /
- CHASSARD Claude /
- DELIERE Christophe /
- DEVAUX Marianne → Proven. à P. BRETEGNIER
- GEORGE Guy /
- GOMES Philippe /
- HENIN Bianca /
- HERPIN Bernard /
- HORENT Philippe /
- LABORDE Daniel /
- LAGARDE Sonia /
- LAFLEUR Jacques
- LEQUES Jean /
- LEROUX Didier /
- MAGNIER Yves /
- MALALUA Sosimo
- MAPERI Louis *Aband.*
- MARANT Bernard /
- MARIOTTI Pierre /
- MARTIN Harold
- MAZURIER André → Proven. à D. LABORDE
- MICHEL Philippe
- MIGNARD Simone → Proven. à A. BEUSTES
- MOULIN Guy → Proven. à Y. DARGNIER
- MOYATEA Robert /
- PENTECOST Philippe /
- PIDJOT Charles → Proven. à N. WAIA
- PROST Christian → Proven. à N. ROBINEAU
- ROBINEAU Nicole /
- SAKO Alosio /
- SIBAN Any /
- WAIA Nicole /
- WAMYTAN Roch *Aband.*

- Avec la *Commission des signatures*
- A. L. DOTEIS
- F. L. GARAPON & Ch. NEUZERES
- F. P. P. P. P.
- H. BACIKES
- R. FAROAN
- Avec BELIN

Mise à jour le :